# VILLE D'APT

( V A U C L U S E )

**REPUBLIQUE FRANÇAISE**

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

---

## SEANCE DU
## mardi 22 mai 2012 - 19 heures 00

-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-

**JC/MG**

**N° 001348**

**Coordination Administrative des Services Techniques / Aménagements Urbains / Administration Générale - Convention financière avec le Conseil Général de Vaucluse - Requalification urbaine de la traversée d'Apt RD 900 - Section comprise entre le Pont de la Bouquerie et le chemin des Ocres**

**Affiché le :**

**Le mardi 22 mai 2012 à 19 heures 00** le Conseil Municipal s'est réuni au nombre de ses membres prescrits par la Loi, dans la SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL, sous la Présidence d'**Olivier CUREL**, Maire.

**ETAIENT PRESENTS** : M. Olivier CUREL (Maire d'Apt), Mme Marie RAMBAUD (Maire Adjoint), M. Pierre BOYER (2ème Adjoint), Mme Marie-Christine KADLER (3éme Adjoint), M. Jean-Marc DESSAUD (4ème Adjoint), Mme Véronique GACH (5ème Adjoint), M. Jean-François DORE (6ème Adjoint), Mme Hélène MARTINEZ (7ème Adjoint), M. Christophe CARMINATI (8ème Adjoint), M. Bruno BOUSCARLE (9ème Adjoint), Mme Jacqueline BAROT (Conseillère Municipale), Mme Isabelle PITON (Conseillère Municipale), Mme Solange BECERRA (Conseillère Municipale), M. Pierre ELY (Conseiller Municipal), M. Etienne FOURQUET (Conseiller Municipal), M. Dominique MARIANI-VAUX (Conseiller Municipal), Mme Françoise RIPOLL (Conseillère Municipale), M. Thierry CARRELET (Conseiller Municipal), Mme Amina ELKHATTABI (Conseillère Municipale), M. Yves JAOUEN (Conseiller Municipal), M. Christian PANOT (Conseiller Municipal), Mme Katherine COUZINET (Conseillère Municipale), M. Jean-Marie MARTIN (Conseiller Municipal), M. André LECOURT (Conseiller Municipal), Mme Elise ISNARD (Conseillère Municipale), M. Patrick ESPITALIER (Conseiller Municipal)

**ONT DONNE PROCURATION** : M. José VINCENTELLI (Conseiller Municipal) représenté par Mme Amina ELKHATTABI (Conseillère Municipale), Mme Caroline ALLENE (Conseillère Municipale) représentée par M. Bruno BOUSCARLE (9ème Adjoint), Mme Leïla BECHICHE (Conseillère Municipale) représentée par Mme Jacqueline BAROT (Conseillère Municipale), Mme Aurore SALETTI (Conseillère Municipale) représentée par Mme Solange BECERRA (Conseillère Municipale), M. Jean-Pierre STOUVENEL (Conseiller Municipal) représenté par Mme Marie RAMBAUD (Maire Adjoint), M. Jean-Louis de LONGEAUX (Conseiller Municipal) représenté par M. Christian PANOT (Conseiller Municipal), Mme Corinne PAIOCCHI (Conseillère Municipale) représentée par M. Patrick ESPITALIER (Conseiller Municipal)

La séance est ouverte, Mme Amina ELKHATTABI est nommée Secrétaire.

Il est rappelé que par délibération AS/JC/MG n° 1303 le conseil municipal a approuvé dans son principe le programme d'action relatif à la requalification urbaine de la traversée d'Apt RD 900.

Conformément au mandat donné au maire par le Conseil Municipal, il est présenté au vote de l'assemblée délibérante le projet de convention ci-annexé à la présente et dont l'objet est de définir les obligations respectives du Département de Vaucluse et de la Commune d'Apt en ce qui concerne les conditions d'exécution et le financement des travaux relatifs à cet aménagement sécuritaire de la RD 900.

## LE CONSEIL
## A LA MAJORITE QUALIFIEE

**Prends acte,** de la consistance des travaux correspondant aux compétences respectives de la Commune d'Apt et du Département de Vaucluse ci-après définie :

| Département | Commune |
|---|---|
| Les travaux préparatoires,<br>Une partie de la réalisation de travaux de terrassement sur l'emprise du chantier,<br>Une partie des travaux d'assainissement,<br>Une partie des travaux de revêtements routiers et autres,<br>Les travaux relatifs aux réseaux secs,<br>Les travaux relatifs à l'adduction d'eau potable, | Une partie de la réalisation de travaux de terrassement sur l'emprise du chantier,<br>Les travaux de pose de bordures,<br>Une partie des travaux d'assainissement,<br>Une partie des travaux de revêtements routiers et autres,<br>Le mobilier urbain et équipements divers,<br>La signalisation verticale et horizontale. |

**Prends acte,** du tableau récapitulant les postes de dépense ci-après :

| LIBELLE | | PARTICIPATION CONSEIL GENERAL HT | PARTICIPATION COMMUNE HT |
|---|---|---|---|
| I | Travaux Préparatoires | 302 791.00 | 0.00 |
| II | Terrassements | 82 650.00 | 4 900.00 |
| III | Assainissement | 144 150.00 | 62 500.00 |
| IV | Revêtements routiers et autres | 272 510.00 | 285 170.00 |
| V | Bordures | 0.00 | 165 560.00 |
| VI | Réseaux secs | 93 545.00 | 0.00 |
| VII | Eaux potables | 78 690.00 | 0.00 |
| VIII | Mobiliers | 0.00 | 39 010.00 |
| IX | Signalisation Horizontale | 5000.00 | 5 667.50 |
| X | Signalisation Verticale | 0 | 12 350.00 |
| TOTAL H.T. | | 979 336.00 | 575 147.50 |
| TOTAL PROJET H.T. | | 1 554 483.50 | |
| Pourcentage de répartition | | 63 % | 37 % |

**Dit,** que la clef de répartition du financement de requalification urbaine de la traversée d'Apt RD 900 (Section comprise entre le Pont de la Bouquerie et le chemin des Ocres) est donc la suivante : 63% Conseil Général et 37% Commune d'Apt.

**Dit,** que le Conseil Général exercera temporairement la maîtrise d'ouvrage unique de ces travaux et qu'à ce titre il devra conclure en son nom et sous sa responsabilité, les contrats et marchés correspondants.

**Précise,** que le montant total des participations sera déterminé après attribution des marchés par la Commission d'Appel

d'Offres.

**Dit,** que le Conseil Général dans le cadre de sa mission aura la charge de coordonner et de contrôler l'ensemble des travaux. Il transmettra à la Commune au fur et à mesure de leur avancée l'ensemble des plans des travaux, les dates de réception des ouvrages situés sur le domaine public communal. En contrepartie la commune sera tenue de fournir à la demande du Conseil Général toutes les informations utiles à l'accomplissement de sa mission.

**Dit,** que la Commune fera toute observation sur ces travaux au Conseil Général qui sera responsable tant à l'égard de la Commune que des usagers et tiers de tous accidents ou dommages directement liés à l'exécution des travaux.

**Dit,** que préalablement à la date de remise des ouvrages à la Commune, le Conseil Général sera chargé de la mise en jeu des garanties contractuelles et légales et de régler les litiges y afférents. Passé cette date, ces obligations relèveront de la responsabilité de la commune.

**Dit,** que la maitrise d'ouvrage unique exercée par le Conseil Général s'achèvera à l'occasion de la remise des ouvrages. Le Conseil Général assurera la réception des travaux. Au fur et à mesure de la réception des travaux et après levée des éventuelles réserves, le Conseil Général remettra à la commune les ouvrages relevant de sa compétence. A cette occasion la Commune donnera quitus au Conseil Général de la mission de maîtrise d'ouvrage exercée ou fera toute observation sur l'exercice de celle-ci. La commune reprendra l'exercice de la maîtrise d'ouvrage à compter de cette remise.

**Approuve,** la convention financière avec le Conseil Général de Vaucluse relative aux travaux de requalification urbaine de la traversée d'Apt RD 900 (Section comprise entre le Pont de la Bouquerie et le chemin des Ocres).

**Mande,** Monsieur le Maire aux fins de conclure et signer ladite convention ci-annexée à la présente.

**POUR EXTRAIT CONFORME**

**LE MAIRE**
**Olivier CUREL**